



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 7 février 2012

N° 454

Les réserves officielles de change

En conformité avec la Norme Spéciale de Diffusion des Données (NSDD) du FMI, telle qu'appliquée au sein du Système Européen de Banques Centrales, les avoirs mensuels de réserves et les disponibilités en devises sont depuis mai 2000 valorisés en euros sur la base des cours de change de fin de mois.

Les réserves officielles de change de l'Etat s'élèvent à la fin du mois de janvier 2012 à 186 624 M € (245 896 M \$) contre 180 568 M € (233 636 M \$) à la fin du mois décembre 2011, soit une augmentation de 6 056 M € qui intègre, comme indiqué ci-dessus, l'incidence des modalités de valorisation aux cours de change de fin de mois.

Les réserves de l'Etat se répartissent comme suit :

Réserves en or	103 313 M €
Réserves en devises	65 845 M €
Créances sur le FMI	17 222 M €
Autres avoirs de réserve	244 M €

1/ **Les réserves en or** ont augmenté de 8 032 M €

2/ **Les réserves en devises** ont diminué de 1 840 M €

3/ **Les créances sur le Fonds Monétaire International** ont diminué de 380 M €:

- la position de réserve au FMI a diminué de 277 M €;

- les avoirs en DTS ont diminué de 103 M €

4/ **Les autres avoirs de réserve** ont augmenté de 244 M €

Jusqu'à fin 2011 les avoirs en question étaient considérés comme des créances ordinaires sur le Fonds Monétaire International. Compte tenu de la nature de ces avoirs, le FMI souhaite toutefois qu'ils fassent maintenant l'objet d'un traitement spécifique.